



---

REALISER L'ACCORD CITE-NATURE-ESPACE

---

*Association locale d'usagers régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

**Madame Marie-Dominique PARISOT**

**Maire de Louveciennes**

**30, rue du Général Leclerc**

**78430 LOUVECIENNES**

Louveciennes, le 30 septembre 2022

**Objet : Demande de rendez-vous de concertation avec RACINE**

Madame le Maire,

Vous avez répondu le 22 septembre dernier à notre lettre R/AR du 6 juillet dernier sollicitant un rendez-vous de concertation d'une manière qui pose à notre conseil d'administration un nombre de questions dont je tiens à vous faire part.

Votre lettre rappelant les échanges informels avec vous-même tenus lors du forum des associations implique que vous estimez que le statut associatif qui nous est reconnu par l'état est rangé au même titre que celui de simple citoyen.

Or depuis 1901, les députés de la III<sup>e</sup> République ont défini un cadre législatif instaurant une relation de confiance entre les autorités publiques et les citoyens décidant de s'organiser librement en association afin de poursuivre collectivement un but commun, un « objet », tantôt politique, culturel, sportif ou tout cela à la fois. La liberté d'association constitue l'un des piliers essentiels de notre pacte républicain.

À l'heure où les immenses défis écologiques et sociaux demandent l'engagement de toutes les forces citoyennes, l'heure n'est pas à instaurer la défiance entre les pouvoirs publics et les associations de citoyens. Cette situation pourrait être extrêmement délétère et l'une des tâches les plus urgentes est de collectivement y remédier.

Je vous rappelle que RACINE, a été créée en 1989 pour préserver une zone naturelle inconstructible faisant partie de la coulée verte du plan directeur de la région parisienne. Il s'agissait alors d'éviter que cette zone boisée ne disparaisse du fait d'un programme immobilier rendu possible par les omissions du Plan d'occupation des sols d'alors.

L'action de RACINE a permis la sauvegarde de cette zone proche du Château du Camp et des Bois de Louveciennes. Par la suite RACINE a obtenu que des maisons du 18<sup>ème</sup> siècle, proches de l'église, qui étaient menacées de démolition fassent l'objet d'une réhabilitation

*Siège social : Résidence Dauphine, Pavillon Joffre 78430 Louveciennes*



---

REALISER L'ACCORD CITE-NATURE-ESPACE

---

*Association locale d'usagers régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

exemplaire. Depuis nous continuons à être vigilants, nous intéressant spécialement à la sécurité des piétons et des cyclistes et au développement des circulations douces.

C'est ainsi que nous avons été à l'origine de la création d'une « zone 30 » dans notre agglomération et avons milité activement pour qu'un passage protégé efficace permette de traverser sans danger la Nationale 186 au sortir de la rue du Maréchal Joffre. Par l'attention permanente qu'elle porte à la protection de l'environnement et à la qualité de la vie à Louveciennes, RACINE se veut fidèle aux objectifs de ses fondateurs. En novembre 2004, elle a reçu l'agrément de la préfecture des Yvelines en qualité d'association de protection de l'environnement. Environnement étendu grâce à notre coopération avec des associations ayant des buts voisins des nôtres. Se voulant totalement indépendante, RACINE ne vit que des cotisations et de dons de ses adhérents que nous souhaitons toujours plus nombreux.

C'est toujours en pleine conformité avec ses statuts, que RACINE plus récemment s'est engagé dans nombre de recours contre la densification du quartier du Cœur Volant et du quartier des Rougemonts.

Outre ces recours, nous avons lancé à l'époque une pétition en faveur de la disposition d'utilité publique dénommée **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** pour la sauvegarde de Louveciennes. Cette demande de SPR fût moquée par l'ancienne première adjointe à l'urbanisme lors d'une réunion publique d'information le 18 avril 2017 (dont vous pouvez lire notre compte-rendu en suivant le lien suivant : <https://racinelouveciennes.fr/2017/04/22/compte-rendu-de-la-reunion-publique-du-18-avril-2017-concernant-leprojet-damenagement-du-chemin-des-arcades-et-son-plan-de-circulation/> )

Cette pétition a fini par recueillir 1 700 signatures et a sans aucun doute été à l'origine de son adoption par l'ancien conseil municipal le 10 juillet 2019.

C'est pourquoi, devant l'importance des enjeux et presser de connaître l'état de la mise en application de cette décision municipale, nous souhaitons en tant qu'association savoir quelles décisions administratives et financières ont été prises pour la mise en œuvre effective et rapide d'un SPR pour Louveciennes

Ce projet a fait naître un grand espoir auprès des habitants de notre commune.

Je porte à votre mémoire que nous avons publié une lettre ouverte aux conseillers municipaux, avant le vote de la révision du PLU de Louveciennes, pour les mettre en face de leur responsabilité des suites de cette révision du PLU aux conséquences néfastes pour l'avenir des espaces boisés du Cœur Volant et des vergers des Rougemonts.

Toutes nos positions ont été affichées par les modestes moyens à notre disposition et nous ont permis d'agir dans un sens qui nous semble prioritaire pour la sauvegarde de l'environnement et du patrimoine de notre commune que constitue les sites de l'Aqueduc de Louveciennes et des vergers des Rougemonts.

Nous prenons bonne note que les instructions des dossiers d'urbanisme n'ont pas été correctement documentés et que les analyses et la synthèse n'ont pas été suffisamment abouties et que vous estimez que des informations nouvelles doivent être portées à la connaissance des habitants de notre commune et en premier temps en direction des élus.

*Siège social : Résidence Dauphine, Pavillon Joffre 78430 Louveciennes*



---

## REALISER L'ACCORD CITE-NATURE-ESPACE

---

*Association locale d'usagers régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

Cela fait apparaître que les élus n'ont pas été correctement informés alors qu'ils ont eu à prendre des décisions vitales pour l'environnement et l'avenir de notre commune notamment lors du conseil municipal du 6 juillet 2021.

RACINE est toujours disposée, dans un climat de confiance réciproque, à élaborer enfin avec vous un calendrier de rencontres à l'issue de la réunion publique que vous avez programmée lors du conseil municipal du 27 septembre 2022, le 12 octobre prochain.

Notre responsabilité collective est engagée vis-vis des générations futures, des Louveciennois et plus largement des habitants du bassin parisien dont Louveciennes est l'un des points culminants au même titre que le Mont Valérien.

L'adaptation des villes aux changements climatiques doit passer par des solutions d'urbanisme dont le bilan environnemental prospectif doit être établi avec précision.

Cette adaptation peut et devra également passer par des solutions fondées sur la nature, ce qui présente l'avantage de répondre à plusieurs défis environnementaux en même temps. La re-naturation des villes apparaît dès aujourd'hui comme une approche efficace, durable et peu coûteuse, connue depuis longtemps, mais encore insuffisamment mise en oeuvre.

Louveciennes a une opportunité unique de satisfaire à ces exigences et nous souhaitons y contribuer activement en tant qu'association locale d'usagers.

Madame le Maire nous devons préserver le patrimoine écologique, environnemental et mémorial de notre commune au cœur de l'axe historique Versailles-Marly-Saint-Germain.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

François Arlabosse